

délibération :  
D2024\_4\_4**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 11

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Votants : 17

**Présents** : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé**Objet : Aménagement de la  
RD 46 (Route de  
Montplaisir) : Travaux de la  
compétence du  
Département****Pouvoirs :**Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François  
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel  
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle  
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé  
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise**Absent(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques**Excusé(s)** : Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean**Secrétaire de Séance** : Madame Cécile GANE**ANNULE ET REMPLACE DE LA DELIBERATION D2024-3-5 DU 13/09/2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de faire procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de la RD46 (Route de Montplaisir).

Il présente aux membres présents le projet établi par Cantal Ingénierie &amp; Territoires (maître d'œuvre).

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 79 792.60 € HT soit 95 751.12 € TTC

Le fonds de concours du Conseil départemental pour l'aménagement de la Route Départementale en Traverse d'agglomération a été évalué à 19 687.70 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet présenté et la répartition des dépenses,
- **sollicite** le conseil Départemental pour la prise en considération des travaux lui incombant pour le montant de 19 687.70 € HT
- **sollicite** de Monsieur le Président du conseil Départemental du Cantal la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux,
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et toutes pièces nécessaires à cette opération.
- **demande** l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER